



Madame Hélène INSEL
Rectrice de l'académie de Grenoble
7 place Bir Hakeim
38021 GRENOBLE

Le 02 mars 2023, à Annecy

Objet : demande de révision des temps de formation proposés aux PES 100% dans l'académie de Grenoble

Madame la Rectrice,

Le 26/10 nous vous avons adressé un courrier concernant la formation des PES à 100%. Celle-ci se compose de 3 volets :

- 3 jours sur le temps animation pédagogique (18h)
- 3 jours sur temps élève (18h)
- 4 jours soit 24 heures hors ORS sur les mercredis (soit journée soit demi-journée) entre le 22/02 et le 31/05 organisé par l'INSPE.

De nombreux PES nous ont fait remonter des difficultés personnelles et professionnelles concernant la mise en place de ces 24h de formation sur les mercredis.

Au-delà des réponses apportées lors du CSA-A que nous jugeons insuffisantes, nous tenons à vous rappeler une nouvelle fois le cadre ministériel :

L'arrêté du 4 février 2022 qui cadre la formation des stagiaires à compter de la session 2022 dans son article 1 à la fin du 2ème alinéa :

« La commission académique arrête le parcours de formation adapté ainsi que, lorsque la formation n'est pas en alternance, le crédit de jours de formation correspondant. Ce crédit de jours de formation donne lieu à allègement du service d'enseignement du stagiaire. »

Ainsi, nous réclamons qu'un allègement du service d'enseignement soit proposé aux PES 100% un jour de la même semaine lorsqu'un temps de formation sera imposé à ces stagiaires. Ou alors un temps de formation sur leur temps d'enseignement avec un remplacement assuré.

D'autre part, le décret n°2008-775 du 30 juillet 2008 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants du premier degré précise :

« Les personnels enseignants du premier degré sont tenus d'assurer, sur l'ensemble de l'année scolaire :

1° Un service d'enseignement de vingt-quatre heures hebdomadaires ;

2° Les activités et missions définies à l'article 2, qui représentent cent huit heures annuelles, soit trois heures hebdomadaires en moyenne annuelle. »

En proposant une formation initiale en dehors du service des 24h et des activités et missions qui représentent 108h, vous dérogez au décret cité ci-dessus.

Dans l'attente d'une réponse de votre part et restant disponibles pour toute rencontre, nous

vous prions de croire, Madame la Rectrice, en notre dévouement au service public d'éducation.

Les secrétaires départementaux du SNUipp-FSU de l'académie,

| | | | | |
|-----------------|---------------------|------------------|-------------------------|--------------------------|
| Ardèche | Drôme | Haute-Savoie | Isère | Savoie |
| Pierre MILLOUD | Anne-Sophie GAROTTE | Philip DOMERGUE | Catherine BLANC-LANAUTE | Sarah HAMOUDI- WILKOWSKY |
| Jimmy SANGOUARD | Florimond GUIMARD | Benjamin LOMBARD | Isabelle AMODIO | Jacky BALLINI |
| | | | | Cécile Gachet |
| | | | | Corinne CHAUMAZ |

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DES INSTITUTEURS PROFESSEURS DES ÉCOLES ET PEGC AFFILIÉ À LA FSU